



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 61088

Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. En 2000 puis 2004, le Gouvernement a mis en oeuvre des dispositifs de réparation qui ont permis de faire un pas important dans la direction d'une meilleure prise en compte des situations personnelles les plus douloureuses. Il lui demande de lui indiquer où en est la préparation du décret visant à compléter les dispositifs en vigueur et à instituer une mesure universelle pour l'ensemble des orphelins de guerre.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars dernier, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées, probablement d'ici à la fin de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61088

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9818

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11161